



Conseil Municipal du 27 Mars 2025

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, FAUCON Amélie, ETAVARD Michel, DANTHOIS Nicole, MALOSSE Christina, ROY Laëtitia, GATARD Catherine et VIOLEAU Quentin.

Excusés : FERRIERE Bernadette, DIGUET Anne-Lise, ALVAREZ Déborah, FAZILLEAU Christian et SIONNEAU Jacques.

Secrétaire de séance : VIOLEAU Quentin

Convocation : le 21 Mars 2025

Publié le : 30 Avril 2025

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 20 Février est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Prestataire pour nettoyage réseau eau pluviale**
- **Prestataire pour empiérement chemin**
- **Portail motorisé à l'atelier municipal**
- **Système d'alarme de l'atelier municipal**
- **Mission « argent de poche »**
- **Tarifs cimetière**
- **Tarifs de location du mobilier communal**
- **Convention avec « vibrez pêche »**
- **Avis sur PLUi révisé**
- **Avis sur le Programme Local de l'Habitat 2025-2030 de l'Agglo2b**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

- ✓ Commande d'un écran de projection (identique à celui prêté par Bocapôle lors des vœux du Maire) auprès de la société KIMEX pour un montant de 1 375,40€ TTC.
- ✓ **[2025-16] Prestataire pour travaux d'hydrocurage**

Suite aux travaux de curage réalisés en 2024, un nettoyage des passages busés avec camion hydrocureur est nécessaire pour 13 buses sur 5 lieux de la Commune, à raison de 113 mètres linéaires.

L'offre la plus économiquement avantageuse (en tenant compte de l'évacuation des déchets) faite par l'entreprise GAUBERT TP a été retenue pour un montant de 994,40€ HT soit 1 193,28€ TTC (pompage et traitement des déchets compris).

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir L'entreprise GAUBERT TP pour les travaux d'hydrocurage sur la Commune pour un montant de 994,40€ HT soit 1 193,28€ TTC.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 31/03/2025

✓ **[2025-17] Empierrement chemin communal a « la chatière ».**

Un empierrement sur le chemin communal situé au lieu-dit « La Chatière » est nécessaire.

L'offre la plus avantageuse économiquement, présentée par L'entreprise PELLETIER TP a été retenue pour un montant de 1 993,75€ HT soit 2 392,50€ TTC.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise PELLETIER TP pour les travaux d'empierrement du chemin communal situé à « La Chatière » pour un montant de 1 993,75€ HT (soit 2 392,50€ TTC).

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 31/03/2025

✓ **[2025-18] Portail électrique de l'atelier municipal.**

Le portail manuel de l'atelier (côté gauche) est très compliqué voire impossible à manipuler. Une charge trop lourde qui favorise les problèmes de dos des agents. Un système électrifié, identique à l'autre portail, serait plus souhaitable, équipé de télécommandes en cas de sinistre ou dysfonctionnement de la porte.

Suite à une consultation, il est proposé de retenir l'offre de la serrurerie Bressuiraise pour un montant de 2 188,88€ HT soit 2 626,66€ TTC.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de retenir La serrurerie Bressuiraise pour la pose d'un portail électrique à l'atelier municipal pour un montant de 2 188,88€ HT soit 2 626,66€ TTC.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 31/03/2025

✓ **[2025-19] Système d'alarme de l'atelier municipal**

Il a été proposé d'équiper l'atelier municipal d'un système d'alarme intrusion avec transmission d'alarme en vocal vers 2 téléphones portables et un système de déverrouillage via des badges (identiques à ceux utilisés pour le système d'alarme de la mairie).

Les travaux seront confiés à notre prestataire actuel, l'entreprise XDS de Bressuire pour un montant total de 1776,37€ HT (soit 2 131,64 € TTC).

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de confier l'installation du système d'alarme de l'atelier municipal à notre prestataire actuel, l'entreprise XDS pour un montant de 1776,37€ HT (soit 2 131,64 € TTC).

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 31/03/2025

✓ [2025-20] Tarifs cimetière communal.

Les tarifs actuels des concessions ont été fixés par délibération en 2005, ceux des cavurnes ont été votés en 2009 tandis que ceux du jardin du souvenir datent de 2009 et 2016.

Après étude de la commission vie locale, il vous est proposé de maintenir ces tarifs.

Seul le forfait gravure des plaques du jardin du souvenir est susceptible d'évoluer indépendamment de notre volonté. Ce tarif refacturé au demandeur par l'intermédiaire de la mairie est fixé par le prestataire mandaté pour réaliser la gravure.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de maintenir ces tarifs.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 31/03/2025

Inhumation	Concession (tarifs depuis le 21/03/2005)	
	30 ans	75 €
	50 ans	125 €
Crémation	Cavurnes (tarifs depuis le 26/01/2009)	
	30 ans	100 €
	50 ans	170 €
Dispersion	Dispersion des cendres (tarifs depuis le 26/01/2009)	
		15 €
	OPTION FACULTATIVE Concession avec plaques (tarifs depuis le 22/06/2016)	
	30 ans	30 €
	50 ans	50 €

✓ [2025-21] Tarifs location mobilier communal

Après emménagement du mobilier dans le local de stockage, un inventaire précis du mobilier mis à disposition a été dressé.

Il est proposé de mettre à disposition, à la location, le mobilier suivant :

Désignation	Tarif location à l'unité (pour les particuliers et associations hors commune)
Tables pliantes de 1,20x0,80m (4pers/table)	4,00 €
Tables batteries de 3,05x0,75m (10pers/table)	4,00 €
Chaises coques marron/beige (ancienne salle polyvalente)	0,30 €
Chaises coques bleues (ancienne salle polyvalente)	0,30 €

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de louer ce mobilier aux particuliers et aux associations hors commune
- **PRÉCISE** qu'une caution de 200€ devra être versée par les demandeurs hors commune
- **VALIDE** les tarifs proposés.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 31/03/2025

✓ [2025-22] Dispositif « Argent de poche » pour 2025

Depuis 2018, durant les étés, la commune souscrit au « dispositif argent de poche ».

Ce dispositif change cette année. Il n'est plus porté par la mission locale/maison de l'emploi mais par le Département. Il s'adresse désormais aux jeunes de 14 à 17 ans (inclus).

Un dossier de demande d'agrément doit être fait au préalable et une assurance obligatoire doit être souscrite.

En contrepartie des missions confiées, les jeunes percevront une gratification de l'ordre de 15€ par demi-journée de travaux de 3h, avec une pause obligatoire. Ce dispositif est limité à 30 jours/an/jeune (dont maxi 20 jours l'été) et 6h/jour.

Les 34 jeunes concernés par cette tranche d'âge seront informés du dispositif et seront invités à retirer un dossier en mairie.

Bien que ce nouveau système génère davantage de complexité et de travail pour le service administratif, il représente une véritable opportunité pour nos jeunes de vivre une première expérience professionnelle.

Délibération :

Après de longs échanges, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'adhérer au dispositif « argent de poche » pour 2025.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 31/03/2025

✓ **[2025-23] Convention d'occupation du domaine public (étang communal) avec « vibrez pêche ».**

Lors du conseil municipal de Novembre, il vous avait été présenté la proposition de « vibrez pêche » représenté par Anthony GAUTREAU de gérer l'étang communal (gestion des pêcheurs, empoisonnement...) afin de redonner vie à ce lieu oublié. Un accord de principe avait été donné.

Une convention sera signée entre les parties visant à définir les conditions d'occupation de l'étang communal par l'enseigne Vibrez Pêche pour une activité de pêche de loisir.

La convention sera effective à compter du 1^{er} Avril 2025 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction chaque année.

Le Maire donne lecture du règlement de pêche établi par l'occupant et qui sera affiché à l'étang.

Il est précisé que l'accès à l'étang communal est ouvert au public pour les promenades.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la convention de mise à disposition de l'étang communal à « vibrez pêche » ;
- **PRÉCISE** que cette mise à disposition est à titre gracieux.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 31/03/2025

✓ **[2025-24] Avis sur la révision allégée n° 1 du PLUi**

La révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Bocage Bressuirais, porte sur la prise en compte des énergies renouvelables suite à la mise en œuvre de la loi APER.

Pour rappel : La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables obligeait les communes à définir (avant le 31 Décembre 2023) des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.

Depuis de nombreux promoteurs ont assaillis les agriculteurs et les Communes. Pour mettre fin aux dérives devant ce déferlement de projets, l'agglo2b a révisé partiellement son PLUi,

notamment pour l'agrivoltaïque, désormais autorisé uniquement en zone A et soumis à des règles pour ne pas compromettre le cadre de vie et les paysages.

Ainsi les zones ZH (zones humides), N (zones naturelles) et Ap (agricoles protégées) resteront strictement protégées.

Délibération :

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de révision allégée n°1 du Plan local d'Urbanisme intercommunal du Bocage Bressuirais tel que présenté

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 31/03/2025

✓ **Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2024-2029 de l'Agglo2b**

Qu'est-ce que le programme local de l'habitat (PLH) ?

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais impulse et anime la politique de l'habitat sur son territoire, en collaboration avec les communes. Dans ce cadre, elle établit tous les six ans (2025 à 2030) son Programme Local de l'Habitat.

Cet outil de définition et de pilotage de la politique du logement précise les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Le conseil municipal avait émis un avis favorable en Juillet 2024 mais suite au projet arrêté, l'agglo a dû apporter quelques précisions aux services de l'Etat qui ont fait part d'observations.

Il ne s'agit pas de modifications substantielles mais l'agglo2b souhaite que les Communes en soient informées avant l'adoption définitive du projet de nouveau PLH.

Pour rappel les objectifs pour la Commune : 17 logements supplémentaires sur 6 ans (2025 à 2030) soit 3/an. Par du neuf ou reprise de logement vacants ou renouvellement de l'ancien. Au vu des permis en cours, 11 logements sont en cours de constructions ou réhabilitations.

Autre levier pouvant être actionné (non retenu pour le moment) : la taxation des logements vacants pour inciter les propriétaires à vendre ou à rénover pour être loué.

Décision :

Le Conseil Municipal :

- **EMET** un nouvel avis favorable sur le sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2024-2029 de l'Agglo2b.

Prise de parole de Catherine GATARD : Une rencontre a eu lieu avec l'agent technique pour examiner ensemble les différentes propositions visant à réaménager le parterre "sauvage" du jardin du cloître, devenu difficile à entretenir. Un chemin enherbé sera créé pour permettre d'accéder à la zone et apprécier les espèces "sauvages" plantées sur une bande longeant le mur. Un carré de jonchère fleurie sera planté autour de l'arbre. De plus, le carré de buis, affecté par des maladies, sera remplacé par des végétaux d'une variété similaire.

COMMUNICATION DU MAIRE :

Défense incendie au lieu-dit « La Ville » : Le SDIS de Vendée a validé un nouveau point d'aspiration du Sevreau, et une plateforme d'accès a été aménagée du côté de la Vendée. Il est proposé de formaliser une convention entre le SDIS des Deux-Sèvres (SDIS 79) et le SDIS de Vendée (SDIS 85) afin de valider ce point d'aspiration dans le cadre de la protection incendie du lieu-dit « La Ville ». Pour rappel ce point d'aspiration avait été initialement refusé par le SDIS 79.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Dates à retenir :

- Concert à l'église le 12 Avril
- Chasse aux œufs, le 27 Avril de 10h30 à 12h à la mairie (sur inscription). 52 enfants concernés par la tranche d'âge (2 à 10 ans)
- Concours de puzzles : le samedi 18 Octobre

La Commune de Saint-André a été retenue, sur proposition de l'agglo2b pour représenter gratuitement Les Deux-Sèvres avec 35 autres communes (dont 5 de l'agglo2b : Argentons, Bressuire, Mauléon, Moncoutant et Saint-André-Sur-Sèvre) dans le jeu de société pour enfants « Circino, le Chasseur de Trésors - Destination Deux-Sèvres » (sortie prévue sept 2025). Pour cela, la Commune devait fournir 2 photos (1 de la commune et 1 du château de St Mesmin) ainsi qu'un texte de présentation de la Commune et du château (retenu pour être le trésor à trouver dans le jeu).

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

Un point est fait sur les différents travaux à entreprendre ou acquisition à faire dans les différents bâtiments de la Commune :

Salle du Foyer :

- Etagère style desserte sur roulette au-dessus des poubelles dans la cuisine de la salle du Foyer
- Réfection de toiture évoquée au conseil municipal de Novembre (voir pour panneaux photovoltaïques ?). Dans l'attente du devis de PEM avec bac acier en lieu et place du remplacement des ardoises

Salle L'Andrésienne :

- 30 m² de rectangle de moquette (2m x 1 m) OU rouleau (2x10m+5x2m) pour être disposé dans la salle au niveau de la buvette installée devant les baies. Ces moquettes ou revêtement PVC pourraient être stockés sur un chariot qui serait rangé dans le local « associations ». Vendu 12,90€/le m² soit 387€.
- Aménagement de la cuisine (côté plonge) : plan de travail de chaque côté de l'évier
- Rideaux pour les baies
- Etudier l'acquisition d'un podium

Salle du Jardin : Changer les quelques plaques usées côté petite salle

Toilettes publiques : Peinture qui s'écaille au plafond. Morceaux de plafond qui tombent.

Autre : Etudier l'acquisition d'un véhicule de service électrique (style Jobber)

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

Réunion de la Commission voirie : Elle se réunira le Lundi 7 Avril afin d'étudier les parcelles privées de la Commune (ayant une référence cadastrale et donc soumis à la Taxe foncière) qui pourraient être transférées dans le domaine public. Cette opération, irrévocable, permettra une diminution de la taxe foncière et une augmentation de la DGF (dotation globale de fonctionnement) qui tient compte du nombre de linéaire de voirie publique. Chaque parcelle devra être examinée.

La séance est levée à 23H.

Prochain conseil municipal : le Mardi 29 Avril 2025



Le Maire
Dany GRELLIER

Le secrétaire de séance
Quentin VIOLEAU

Violeau